

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS**

L'an deux mil vingt-trois, le 05 décembre à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

**Date de convocation : 22/11/2023**

**Nombre de membres en exercice: 13**

**Présents à l'ouverture de la séance : 10**

**Quorum réuni**

**Étaient présents :**

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

Mme HERCEG-GALESNE

Mme KHAN

M. LUCET

Mme BESNARD

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Mme SUBILEAU

**Étaient excusés:**

M. DEPOUEZ

M. TATIN

**Étaient absents:**

M. GAISLIN

**Secrétaire de séance :**

M. GUILLAUME



**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 – LES RESTOS DU COEUR**

Le rapporteur,

➤ Rappelle que par délibération n°01-06 du 08 février 2023, le CCAS de PACÉ a accordé à l'association des « Restos du Cœur » d'Ille-et-Vilaine une subvention de 1 200€ au titre de 2023.

➤ Expose que l'association sollicite une subvention additionnelle exceptionnelle auprès du CCAS de PACÉ, compte tenu de la hausse du nombre de personnes accueillies (116 personnes domiciliées sur la commune pour la campagne été/hiver 2022/2023) et de l'inflation des coûts d'achats alimentaires (+15% sur 2023).

**Vu** la délibération n°01-05 du Conseil d'Administration en date du 08 février 2023 portant vote du budget primitif du CCAS afférent à l'exercice 2023 ;

**Vu** la délibération n°03-01 du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2023 portant vote de la décision modificative n°1 du budget primitif du CCAS afférent à l'exercice 2023 ;

**Vu** la délibération n°01-06 du Conseil d'Administration en date du 08 février 2023 et la délibération n°03-03 du Conseil d'administration en date du 20 septembre 2023 portant vote des subventions aux associations dont l'objet présente un caractère social, afférentes à l'exercice 2023 ;

Après étude des pièces justificatives,

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré**

**SE PRONONCE** : sur la demande de versement d'une subvention additionnelle exceptionnelle pour l'association « Les Restos du cœur » d'Ille-et-Vilaine de la façon suivante :

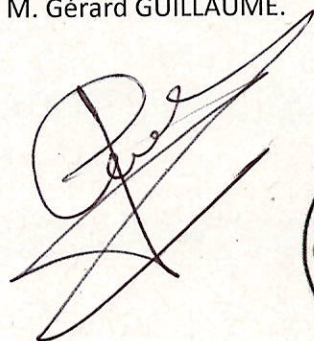
| NOM DE L'ASSOCIATION | OBJET                                                    | MONTANT SOLLICITÉ | MONTANT ACCORDÉ | VOTE                                                                      |
|----------------------|----------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Les Restos du cœur   | Subvention exceptionnelle additionnelle au titre de 2023 | 4 300 €           | 2 500€          | Pour : 9<br>Abstention : 0<br>Ne prend pas part au vote : 1<br>Contre : 0 |

**AUTORISE** : M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
M. Gérard GUILLAUME.



Le Président du C.C.A.S.,  
Par délégation,

La Vice-Présidente  
Karine BOISNARD.

